



Calcul pension garde alternée

Par **looloo**, le **24/04/2024** à **19:53**

Bonjour

A la recherche d'infos pour des proches - en cours de séparation, leurs revenus sont respectivement de 4500 lui et 2800 / mois elle.

A part des baremes indicatifs qui ne prennent pas en compte les revenus du créateur, je ne trouve que peu d'informations sur un mode de calcul "conventionnel" ou acceptable pour calculer le montant de la pension alimentaire (garde alternée 50/50 de 3 enfants).

Si je suis le bareme indicatif, pour 3 enfants, la pension les amène aux mêmes revenus mensuels, ce qui ne me paraît pas correct.

Auriez vous des exemples ou des calculs types qui permettraient d'avoir une base de discussion saine et ne pas avoir à saisir d'ores et déjà des professionnels juridiques?

Par **Visiteur**, le **24/04/2024** à **20:05**

Bonjour,

Sauf cas particulier, en garde alternée il n'y a pas de pension alimentaire...

Il faut consulter un avocat pour avoir une réponse plus précise que les simulateurs du web.

Et ensuite le juge ne prend pas de décision automatique. Sinon il n'y aurait pas besoin de juge.